

LE DIRIGEANT D'ENTREPRISE LA RESPONSABILITÉ CIVILE ET PÉNALE ET SA RÉPONSE : LA PRÉVENTION

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les stagiaires seront capables :

- ✓ D'évaluer le risque accidentel et ses incidences juridiques,
- ✓ D'estimer le coût de la non-sécurité au niveau humain et économique,
- ✓ De définir la notion de délégation,
- ✓ De mettre en œuvre une politique de prévention.

PUBLIC

- Chefs d'entreprise,
- Cadres dirigeants,
- Salariés en charge ou impliqués dans les questions de prévention des risques professionnels.

CONTENUS

- Connaissances de base
- Réglementation
- La prévention

PRE REQUIS

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation

SUPPORTS ET MATERIEL

MODALITES PRATIQUES

Durée : 1 journée

Calendrier : Voir proposition

Coût : sur devis

Intervenants : spécialisés

Inscriptions :

AFPI ARTOIS DOUAISIS

ZAC DU BORD DES EAUX BP 29

62251 HENIN BEAUMONT CEDEX

Tél : 03 21 13 10 00 Fax : 03 21 13 10 01

FILIERE

**SECURITE – PREVENTION –
ENVIRONNEMENT**

PROGRAMME DÉTAILLÉ

➤ **Partie 1 : les connaissances de base**

○ **RAPPEL**

- L'environnement juridique et réglementaire, en matière de sécurité et santé au travail.

○ **L'ENTREPRISE FACE A L'ACCIDENT ET A SES OBLIGATIONS**

- La typologie des risques professionnels : A.T. (avec ou sans arrêt), accident de trajet, maladie professionnelle, accidents graves.
- Les principes d'analyse d'un A.T. et incidence pour l'entreprise.
- La tarification des A.T. et des maladies professionnelles : vérification et contestation.
- Le coût direct et indirect de l'A.T. : incidence sur la gestion de l'entreprise.

○ **LA RESPONSABILITE CIVILE ET LA REPARATION DES A.T.**

- Notion de faute inexcusable.
- L'incidence sur la tarification.

○ **LE CHEF D'ENTREPRISE ET LA RESPONSABILITE PÉNALE**

- Les notions de responsabilité pénale.
- Les principes de mise en œuvre.
- L'existence et les effets de la délégation de pouvoirs.
- Les suites judiciaires : procédures et sanctions.

PROGRAMME DÉTAILLÉ

➤ 2ème partie : L'entreprise face à la prévention

○ RAPPEL DES OBLIGATIONS GÉNÉRALES

- Du chef d'entreprise
- Du salarié

○ LES OBLIGATIONS PARTICULIÈRES

- Du chef d'entreprise : aménagement des locaux de travail, ambiances de travail, travaux particuliers, salariés à statut spécifique
- Des salariés : droit d'alerte et de retrait, respect du règlement intérieur

○ LES PARTENAIRES DE LA PRÉVENTION

- Internes : C.H.S.C.T., Médecine du Travail, S.S.T.
- Externes : CRAM, Inspection du Travail...

○ LES INSTANCES CONSULTATIVES ET MANDATS PATRONAUX

- CRAM,
- TASS,
- CPAM,
- TCI,
- CTR : rôle et missions.

○ LES AIDES FINANCIÈRES ET TECHNIQUES

- Minoration de cotisations (taux A.T.),
- Prêts de la CRAM,
- Conventions d'objectifs,
- Contrats de prévention,
- Etc...

○ LA POLITIQUE DE PRÉVENTION ET STRATÉGIE D'ENTREPRISE

- Comment intégrer la prévention dans la stratégie d'entreprise ?

○ ATOUTS ET CONTRAINTES